

Le 12 février 2016

Compte-rendu synthétique * de la séance du conseil municipal de DOMMARTIN

*Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.

L'an DEUX MILLE SEIZE

Le HUIT FEVRIER

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : jeudi 04 février 2016

Affichage Mairie : mardi 04 février 2016

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	20
	Votants	23

PRESENTS : M. GUILLOT Jean-Pierre, Mme DUVERNOIS Mireille, M. ROMAND Alain, Mme CESAR Murielle, Mme LAVET Catherine M. THIVILLIER Alain, M. QUINCY Vincent, Mme ROSAT Aurélie, Mme VIVOT Laetitia, M. de La TEYSSONNIERE Hervé, M. BADEL Jean-Charles, Mme BARBET Janique, M. EVAUX Denis, M. DREVET Jean-Nicolas, M. ROUX Jérémy, Mme PIERA Josiane, Mme TOURNIER Béatrice, Mme LAPALUD Sylvie, M. BERRAT Jean-Louis, M. MABILON Robert.

ABSENTS EXCUSES : Mme SARZIER Laurence, a donné pouvoir à Mme Catherine LAVET
Mme PINEDO Léonor, a donné pouvoir à Mme Murielle CESAR
M. COLDEFY Jean, a donné pouvoir à Mr Jean Louis BERRAT

SECRÉTAIRE : M. Jérémy ROUX

I-Approbation Compte Rendu de la séance du lundi 14 décembre 2015

Approuvé à l'unanimité.

II-Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (en euros TTC)

N°01-2016	Entretien colombarium et massifs	IMAGI VERT	05/01/2016	1 356.00
N°02-2016	Réparation fuite école	SAS DUBOST RECORBET	05/01/2016	955.67
N°03-2016	Remise en service ventilation école	SAS DUBOST RECORBET	05/01/2016	1 292.72
N°04-2016	Inauguration Parc du Centre	SARL NOVALPAT	05/01/2016	3 328.00
N°05-2016	Vœux du Maire	SARL NOVALPAT	20/01/2016	1 712.70

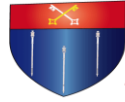
FINANCES:

III-Subvention exceptionnelle projet lycée Sandar

Rapporteur : Mireille DUVERNOIS

Dans le cadre d'un projet de voyage humanitaire au Rajasthan du 07 au 26 février 2016, 4 étudiants (dont 1 résident de Dommartin) du Lycée SANDAR situé à Limonest ont sollicité la commune afin d'obtenir son soutien.

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr



Le 12 février 2016

Il est demandé aux Conseillers de bien vouloir se prononcer sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 250.00 euros.

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Madame l'Adjointe à la Communication,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Valide** le versement d'une subvention au projet MIL du Lycée SANDAR pour un montant de 250.00 euros
- **Dit** que la dépense sera affectée au budget communal 2016 ARTICLE 65

IV-Subvention exceptionnelle ASSR

Rapporteur : Murielle CESAR

L'Association des Sauveteurs Secouristes de Dommartin a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle concernant le marquage de leur nouveau véhicule de secours donné par SDIS. (Cette Association composée de formateurs, d'instructeurs et de moniteurs a pour objectif d'apprendre à ceux qui le souhaitent les gestes de premiers secours et les techniques permettant d'intégrer les équipes de secouristes).

Les membres du Conseil voudront bien statuer sur le montant de la subvention de 645.00 euros.

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Madame l'Adjointe à la Vie Associative et aux Affaires Sociales
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Valide** le versement d'une subvention à l'association de sauveteurs secouristes de Dommartin ASSR pour un montant de 645.00 euros.
- **Dit** que la dépense sera affectée au budget communal 2016 ARTICLE 65

V- Autorisation de paiement services périscolaires en CESU Employeur Préfinancés

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Suite à la demande de plusieurs parents d'enfants scolarisés à l'Ecole Bernard CLAVEL, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir autoriser la collectivité à s'affilier au Centre de Remboursement des CESU afin de faciliter le paiement des factures de **garderie** périscolaire par CESU préfinancé (ou prédéfini), dit TSP. Contrairement au CESU Bancaire qui est un chèque, le CESU TSP est un titre spécial de paiement, financé pour tout ou partie par des employeurs publics et privés. S'agissant des frais générés par l'acceptation des CESU, la commune sera exonérée au titre du décret 2009-1256 DU 19 OCTOBRE 2009 compte tenu du statut de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les z'anims a Dom ».

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Moyens Généraux
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Autorise** la collectivité à s'affilier au Centre de Remboursement des CESU (CRCESU)
- **Accepte** de ce fait les conditions juridiques et financières de remboursement
- **Dit** que le trésorier comptable de la commune sera chargé de l'encaissement direct des CESU, aucune régie n'étant créée

L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet contact@mairiedommartin.fr

Le 12 février 2016



- **Charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités liées à cette affiliation

VI-Approbation devis Espaces Verts Lotissement Les Floralties :

Rapporteur : Alain ROMAND

Lors de son Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 et par Décision Municipale n°05-2014, Monsieur l'Adjoint aux Bâtiments et à la Voirie avait abordé le réaménagement paysager de la partie communale située sur le lotissement des Floralties pour un montant de 14 000 euros. Afin de poursuivre la deuxième tranche annoncée, il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser la fourniture et la plantation de 10 arbres pour un montant de 9 076.80 euros TTC (ce projet a été validé par la dernière commission voirie).

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Bâtiments et à la Voirie,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Valide** le devis proposé d'un montant HT de 7564.00 euros
- **Dit** que la dépense sera affectée au Budget Communal 2016
- **Charge** Monsieur le Maire de tous les actes comptables liés

VII- Ferme du Prost : point financier (vote du coût prévisionnel définitif des travaux)

Rapporteur : Jean Charles BADEL

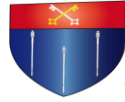
Suite à plusieurs réunions de travail avec la maîtrise d'œuvre et la SEMCODA, une nouvelle approche budgétaire prévisionnelle est à prévoir.

Le budget travaux initial s'élevait à 1 338 500 € HT et suite aux derniers ajustements, le dernier chiffrage Avant Projet Définitif s'élève à 1 390 000 € HT, soit une augmentation de 51 500 € HT. Ce montant comprend en particulier les aménagements des parkings.

Au regard du CCAP qui lie la commune à la SEMCODA, et après consultation de Commission Ad hoc dédiée qui se déroulera le lundi 8 février 2016, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir valider l'Avant Projet Définitif présenté et le Coût Prévisionnel des Travaux modifié.

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur le Conseiller Municipal
Vu l'avis de la Commission ADHOC Ferme du Prost du lundi 08 février 2016,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **Valide** l'Avant Projet Défini présenté
- **Dit** que la dépense sera affectée au Budget Communal 2016 section investissement
- **Charge** Monsieur le Maire de tous les actes administratifs, comptables et juridiques liés



Le 12 février 2016

VIII- Avenants travaux jardins du centre

Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

Dans le cadre des travaux réalisés concernant l'aménagement paysager du Parc du Centre, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir approuver les avenants proposés.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

A la majorité avec 4 abstentions : Mesdames PIERA, TOURNIER, Messieurs BERRAT et MABILON

1 Vote contre : Monsieur COLDEFY

- **Valide** l'avenant n°1 du lot 1 terrassements VRD d'un montant de 31 961.38 euros HT
- **Valide** l'avenant n°1 du lot 2 aménagements paysagers d'un montant de 1 507.55 euros HT
- **Dit** que la dépense sera affectée au Budget Communal 2016 SECTION INVESTISSEMENT
- **Charge** Monsieur le Maire de tous les actes comptables liés
-

Points rajoutés à l'ordre du jour en début de séance :

IX- Autorisation de demande de subvention à l'investissement public local :

Afin de soutenir l'investissement public local, le gouvernement a décidé de mobiliser en 2016 une enveloppe supplémentaire d'un milliard d'euros en faveur de projets portés par les communes et leurs groupements.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Ferme du Prost éligible au titre de la dynamisation du Centre Bourg est du développement des commerces indépendants, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir autoriser la sollicitation de cette subvention pouvant être cumulable avec la DETR 2016.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds de soutien à l'investissement local à hauteur de 20 % du montant du projet**
- **Valide** le plan de financement proposé dans la notice technique
- **Dit** que la recette sera affectée au Budget Communal 2016 SECTION INVESTISSEMENT
- **Charge** Monsieur le Maire de tous les actes administratifs et comptables liés.

X- Autorisation de demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires ruraux 2016 :

L'article 179 de loi 2010-1657 du 29 décembre 2010 portant loi de finances à institué, en 2011, la dotation d'équipement des territoires ruraux, issue de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation développement rural (DDR).

La loi déclare éligible à la DETR, les projets d'investissements des collectivités et les projets visant le domaine économique, social environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien de service public en milieu rural.



Le 12 février 2016

Compte tenu du projet de réhabilitation de la Ferme du Prost, il est proposé aux Conseillers de bien vouloir autoriser une demande de subvention DETR 2016.

**Le Conseil Municipal,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter la DETR 2016 à hauteur de 25 % du montant du projet**
- **Valide** le plan de financement proposé dans la notice technique
- **Dit** que la recette sera affectée au Budget Communal 2016 SECTION INVESTISSEMENT
- **Charge** Monsieur le Maire de tous les actes administratifs et comptables liés.

Informations et questions diverses

- Consultations agences immobilières Ferme du Prost
- Informatique à l'Ecole
- Convention Chemin du Joinet

Le Maire, Jean-Pierre GUILLOT

La séance est levée à 22h00